



Contribution

Pour une harmonisation du processus de sélection et d'intégration en IAE

Introduction

Les IAE se développent de plus en plus à travers le réseau IAE France. Ils se veulent unis au sein de ce réseau afin de créer une symbiose entre tous. Cependant, trop de disparités sont encore présentes au sein de ce réseau : différence de sélection, de politique de vie universitaire. Les disparités en termes de sélection sont dues à la liberté d'action individuelle des IAE. En effet, bien qu'étant des établissements rattachés aux Universités, les IAE disposent d'une grande indépendance sur le plan financier, organisationnel et décisionnel notamment. Cette indépendance fait leur force, mais a parfois été la conséquence de déviations qui ont créé de véritables disharmonies au sein des formations proposées et des processus de sélection. Au-delà de limiter ces libertés, c'est avant tout un cadre plus net que l'ARES propose d'instaurer.

Afin de pallier à ce problème, il faut réfléchir à une uniformisation des méthodes et moyens afin que les IAE soient reconnus comme un groupe avec une identité définie, tout en facilitant l'accès aux étudiants aux formations proposées.

En premier lieu, un état des lieux de la situation actuelle sur la sélection est établi afin de faire des propositions concrètes sur les problèmes identifiés en seconde partie.

Ensuite, la seconde partie présente des solutions pour l'uniformisation de la sélection et de l'intégration en IAE.

I) Mise au point de la situation actuelle du processus d'entrée en IAE

I) Les études en IAE : Plusieurs entrées possibles

Un IAE peut proposer des formations de la licence jusqu'au doctorat et se calquent donc sur le modèle LMD classique universitaire. Si la plupart des IAE dispensent des formations seulement à partir de la 3ème année d'études supérieures pour proposer des formations mettant à niveau des étudiants provenant de milieux étudiants divers et variés en vue d'une poursuite en master spécialisé, d'autres IAE choisissent de dispenser aux étudiants des formations accessibles dès la 1ère année. En effet, certains IAE ont créé des parcours de formations débutant dès la suite du lycée, qu'ils soient spécifiques comme dans le domaine des relations internationales à l'IAE Savoie Mont-Blanc par exemple, ou généralistes comme la licence AES proposée à l'IAE de Nancy. Il n'y a donc pas de « début » précis des études en IAE. Cela peut dépendre à la fois du contexte de l'IAE mais également de la volonté de l'étudiant. Celui-ci peut choisir d'emprunter une passerelle pour entrer en L2, en L3 ou encore en M1 et M2. Bien qu'il soit plus difficile d'intégrer un IAE en master pour un étudiant n'ayant pas réalisé leur L3 en IAE, ce type d'intégration reste commune. C'est d'ailleurs la multitude des origines étudiantes qui fait l'une des forces de l'apprentissage en IAE.

En bref, un étudiant peut entrer en IAE :

- Dès la première année d'études supérieures via Parcoursup
- En deuxième ou troisième année en empruntant une passerelle adaptée
- En Master 1 après l'obtention d'une licence le permettant
- En Master 2 après l'obtention d'un Master 1 le permettant

2) Quels sont les critères de sélection pour entrer en IAE ?

Le processus de sélection en IAE est pluriel. D'abord parce qu'il exige plusieurs étapes, ensuite parce que les IAE sont libres d'ajouter ou de retirer certaines de ces étapes, et d'en tenir compte de manière différente. En effet, l'autonomie des IAE leur permet de se différencier du modèle d'accès des étudiants à l'Université. La liberté dont ils disposent se répercute donc dans leur modèle de recrutement.

a) La sélection sur dossier

Premièrement, chaque candidat en IAE doit transmettre ses relevés de notes des années précédentes, ainsi qu'une lettre de motivation et un CV. Il s'agit de la première étape : le dossier. Suivant les notes de l'étudiant, les appréciations des enseignants ou éventuellement les mentions aux diplômes, l'administration de l'IAE sélectionne déjà une partie des étudiants. Si l'étudiant s'inscrit dans une formation juridico-centrée par exemple, le dossier sera en détail observé sur les notes des précédentes années concernant les enseignements juridiques, ceci s'appliquant pour chaque domaine de formation demandé.

b) Le Score IAE Message

Ce dossier de candidature doit également être composé du résultat obtenu au Score IAE Message (SIM).

Le SIM est composé de quatre épreuves pouvant rapporter jusqu'à 100 points chacune :

- Compréhension et expression écrite en français (50 questions de 2 points)
- Raisonnement logique et numérique (20 questions de 5 points)
- Compréhension et expression écrite en anglais (50 questions de 2 points)
- Culture générale (50 questions de 2 points)

Le candidat peut obtenir un Score compris entre 0 et 400 points. Ce résultat au score n'est pas éliminatoire en soi, c'est un indicateur qui permet d'évaluer le candidat selon les 4 critères représentés dans les épreuves. La plupart des IAE exigent ce résultat au SIM, mais pour certains comme l'IAE de Lille, il est facultatif. D'autres IAE, en plus de l'exiger, éliminent d'office les candidats obtenant un score inférieur à leur exigence. La moyenne nationale obtenue au SIM est d'environ 165 points.

c) L'entretien oral

Une fois le dossier étudié par l'administration de l'IAE, le candidat peut accéder à la seconde étape : l'entretien oral. Cet entretien vise à rencontrer l'étudiant pour l'appréhender et le connaître. Au-delà de candidats avec d'excellentes notes, ce sont surtout des profils que les IAE recherchent : étudiants engagés, entrepreneurs ou disposant d'une réelle envie d'apprendre et de partager, voilà les candidats qui ont toutes leurs chances d'entrer dans l'un des 35 Instituts d'Administration des Entreprises. L'envie d'apprendre et la capacité à être force de proposition sont quasi inhérentes à la bonne intégration dans un IAE.

Enfin, certains IAE peuvent aussi exiger le passage d'autres examens comme le TOEIC pour pouvoir postuler dans certaines formations dispensées en langue anglaise.

II) La simplification par l'harmonisation du processus d'entrée en IAE

1) La création d'une licence de gestion IAE

Là où certains IAE proposent des formations à partir de la LI, la plupart ne débutent leurs enseignements qu'à partir de la troisième année d'études supérieures. Partant de ce constat, force est de dire que cette situation entretient un flou sur le processus d'entrée en IAE selon l'institut dans lequel un étudiant voudrait déposer une candidature. Cela entache la bonne visibilité et la compréhension de ce qu'est un Institut d'Administration des Entreprises et du moment où un étudiant peut l'intégrer. Pour pallier à cette problématique, l'idée proposée par l'ARES est de systématiser le développement d'une licence de Gestion au sein de chaque IAE.

Au-delà de la clarification des formations proposées en IAE, cette licence permettrait également de former des étudiants aux fondamentaux de la gestion dans une logique de poursuite d'études dans l'un des masters spécialisés proposés dans les instituts. Les deux premières années seraient consacrées à l'enseignement des notions de gestion nécessaires à la compréhension de ses problématiques globales. La 3^{ème} année viserait ensuite à entamer l'orientation des étudiants via une pré-spécialité dans l'un des domaines phares de la gestion. Ainsi les étudiants se verraient dispenser à la fois des cours en tronc commun mais également des cours de pré-spécialité. On peut ainsi envisager une pré-spécialisation en management, en comptabilité ou encore en marketing par exemple.

Concernant l'intégration à cette licence, elle s'effectuerait sur la plateforme Parcoursup pour la 1^{ère} année et n'exigerait pas de processus de sélection particulier. C'est-à-dire que désormais, tout étudiant voulant effectuer une licence Si des étudiants souhaitent intégrer directement la 3^{ème} année après un Bac+2, une sélection pourrait être faite selon le dossier et la pré-spécialisation choisie par l'étudiant. Le passage du score message interviendrait donc seulement pour l'entrée en master pour tous les IAE. Cela permettra de créer le marquage entre les étudiants en licence Gestion dans les IAE et la poursuite d'étude en master IAE. Cette licence de gestion permettra également aux étudiants ne souhaitant pas continuer leurs études dans un IAE de pouvoir s'inscrire dans un parcours de master universitaire classique.

2) Harmoniser le processus de sélection en IAE à l'échelle nationale

La sélection en IAE est un vaste brouillon dont les étudiants candidats sont les premières victimes. Il devient urgent et nécessaire de mettre en place un processus de sélection commun à tous les IAE. L'ARES propose donc plusieurs mesures pour clarifier la situation.

a) *Passage du Score IAE Message obligatoire à l'entrée en master*

Le Score IAE Message permet d'évaluer le candidat sur quatre domaines : Le raisonnement logique et numérique, l'anglais, le français et la culture générale. Certains IAE le demandent en L2, en L3, d'autres en M1 ou encore pas du tout. Au fil du temps, certains IAE tendent à rendre non-obligatoire le passage du score, comme l'IAE de Lille qui stipule clairement la mention facultative sur son processus d'inscription.

Pourtant, il reste un facteur prépondérant de la sélection dans d'autres IAE, qui se basent sur le résultat des étudiants pour affiner leur sélection. Pour les étudiants qui candidatent en IAE, cela pose un vrai problème de cohérence : parfois il faut envoyer le résultat, parfois non, parfois c'est simplement « conseillé ». Il n'est pas possible de considérer que, pour une même institution, dépendante du même réseau IAE France, une partie importante de la sélection soit tout simplement éliminée de certains IAE. C'est dans cette mesure que l'ARES considère qu'il est nécessaire d'harmoniser le passage du Score IAE message, et que toutes les entrées en Master IAE nécessitent ce résultat au SIM. Cela permettrait de maintenir un processus de sélection qui a toujours été inhérent aux IAE, mais également de permettre aux étudiants d'avoir un horizon clair des démarches qu'ils devront suivre. De plus, cela leur assurera une équité de sélection dans les différents IAE.

b) *La mise en place d'un score minimum nécessaire pour l'entrée en master*

Toutefois, même si le score était obligatoire à chaque entrée en master IAE, chaque institut pourrait garder le libre choix de son étude ou non.

Ainsi, pour maintenir une équité certaine et maintenir cette notion d'égalité des chances qui fait l'essence même des Instituts d'Administration des Entreprises, l'ARES propose d'établir un résultat au SIM minimum, qui serait basé sur les résultats des dernières années et en coopération avec tous les directeurs d'IAE, ce qui permettrait ainsi un accord juste et égal. Le processus de sélection serait donc harmonisé entre tous les IAE et les étudiants peuvent ainsi préparer les différentes étapes de manière sereine et organisée. Un étudiant n'obtenant pas le score minimum ne serait donc pas accepté en IAE, mais pourrait évidemment s'inscrire dans tout autre Master universitaire en lien avec la licence obtenue.

c) Un même tarif d'inscription pour les IAE, et le passage du SIM gratuit pour les étudiants boursiers

Si beaucoup d'IAE appliquent droits universitaires comme tarif d'entrée en IAE, d'autres ont préféré s'acquitter de prix libres pouvant aller jusqu'aux alentours de 6 000€ par an à l'IAE d'Aix en Provence par exemple lors du choix de certaines formations.

Cette différence de prix s'explique par la volonté de proposer des formations se rapprochant de celles dispensées dans les grandes écoles de commerce comme HEC. L'ARES, qui s'est toujours opposée aux diplômes payants (au-delà des droits universitaires) notamment du fait qu'ils renforcent la précarité étudiante déjà trop élevée en France, estime que tous les IAE du réseau IAE France se doivent de proposer un tarif unique équivalent aux Droits Universitaires. En effet, c'est seulement dans cette mesure que les IAE pourront continuer de prouver à l'Enseignement Supérieur que l'égalité des chances dans le domaine du management et de la gestion est un vecteur de richesse sociale et culturelle. Les Instituts, au-delà d'être de simples lieux de formations, sont aussi et avant tout des lieux de vie où chaque étudiant est force de proposition. L'aspect financier ne doit pas être un frein à la réussite des étudiants en management. Aussi, en appliquant comme tarif les Droits Universitaires dans chaque IAE, c'est participer à la réussite de tous indépendamment de questions monétaires sans remettre en question la réputation des IAE en tant qu'écoles de renom.

De plus, chaque passage du Score IAE Message est de 30€. L'ARES propose que ces frais soient exonérés des étudiants boursiers, pour que chacun puisse avoir l'opportunité d'effectuer l'examen plusieurs fois si nécessaire sans condition de ressources. Il serait en effet injuste qu'un candidat ne puisse pas se permettre de passer plusieurs fois l'examen d'entrée sous prétexte que ses revenus ne le lui permettent pas, tandis que les IAE proposent justement des formations universitaires pour offrir aux étudiants la chance de se former dans le milieu de la gestion sans s'inscrire dans école de commerce aux tarifs élevés.

d) Juger les critères de sélection de manière équivalente entre chaque IAE

Actuellement, comme c'est le cas avec le Score IAE Message, les critères de sélection pour entrer en IAE sont appréciés au libre choix des recruteurs. Ainsi, pour certains, le résultat au score ne comptera pas, ou peu, pour d'autres ce sera le dossier de l'étudiant qui primera tandis que d'autres encore ne tiendront compte que de l'entretien oral. Ainsi, à niveau égal et pour une candidature dans une même formation de deux IAE différents, un étudiant peut se voir obtenir deux résultats différents. Or, la subjectivité de la sélection, lorsqu'elle est trop prépondérante, ne peut être qu'un handicap pour les candidats.

Toujours dans cet esprit d'égalité des chances, l'ARES propose que les critères de sélection soient établis sur des bases objectives, en mettant en place des coefficients par étape d'entretien (dossier, score, entretien), permettant ainsi à chaque IAE d'attribuer la même importance à chaque partie. Cette proposition rentre dans la volonté de réellement harmoniser le processus de sélection en IAE, et de permettre aux étudiants qui souhaitent intégrer un IAE de le faire dans des conditions qui seront claires et surtout uniques quel que soit l'IAE. Toutefois, selon la spécialité de formation choisie en master, il reste normal de pouvoir davantage se concentrer sur les notes de certaines matières plutôt que d'autres, ou encore d'orienter l'entretien oral en lien avec la poursuite d'étude voulue et le projet de l'étudiant. Il s'agit ici simplement de donner la même valeur à chaque étape de sélection dans tous les IAE, pas d'uniformiser pour autant la manière de traiter chaque étape.

3) Prévoir des systèmes de passerelles robustes pour les étudiants issus de formations professionnalisantes

Les étudiants issus diplômés d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), bien qu'inscrits dans des formations courtes et ayant développé des compétences suffisantes pour intégrer le monde du travail (on dit de ces formations qu'elles sont professionnalisantes), décident parfois de poursuivre leurs études à l'Université. De nombreux étudiants se dirigent donc vers les IAE pour continuer leur formation. Toutefois, les passerelles ne sont pas toujours aussi efficaces qu'elles devraient l'être. En reprenant la proposition de la mise en place d'une licence de gestion intégrée aux IAE, la poursuite d'étude de ces étudiants serait efficace et simplifiée. Après l'obtention d'un Bac+2, les étudiants pourront candidater à l'entrée en 3^{ème} année de Licence de Gestion avec la pré-spécialisation de leur choix. La sélection de ces étudiants est justifiée par le fait qu'un projet d'étude de long terme est nécessaire pour poursuivre ces études en IAE tandis que leur formation précédente ne s'y prêtait pas nécessairement. Celle-ci serait donc réalisée à la fois selon le dossier de l'étudiant, mais aussi selon sa motivation à poursuivre ces études en IAE via une lettre de motivation. Une fois l'étudiant admis en 3^{ème} année de gestion, il sera libre de continuer sa formation au même titre qu'un étudiant ayant entamé la licence dès la LI. Avec le nombre grandissant d'étudiants issus de BTS ou DUT qui souhaitent poursuivre leurs études à l'Université, il est essentiel de réfléchir à la manière dont les écoles qui proposent ces formations vont devoir orienter les étudiants de façon à développer ce type de parcours.

Conclusion

En conclusion la volonté de l'ARES est d'harmoniser le processus d'entrée des étudiants en IAE, ainsi que les formations qui vont y être proposées. Cette démarche d'harmonisation s'inscrit dans la valeur fondamentale d'égalité des chances menée par IAE France, qui permet aujourd'hui et permettra encore mieux demain à tous d'étudier dans les domaines du management sous toutes ses formes à l'Université.

Toutefois, le processus de sélection en IAE fait face à un autre problème encore trop peu considéré. En effet, le Score IAE Message, comme beaucoup d'autres concours, n'est pas du tout adapté aux étudiants étant atteints de différentes formes de dyslexie ou tout autre pathologie empêchant la bonne exécution des différentes épreuves. Cette situation ferme la porte des IAE à de nombreux étudiants. Une question se pose alors : vaut-il mieux maintenir le SIM tel qu'il est en proposant un parcours différent et adapté aux étudiants n'étant pas en capacité de le réussir, ou bien le revoir totalement de manière à le rendre inclusif pour n'exclure aucun étudiant tout en proposant à tous le même processus de sélection. A l'heure des progrès et de l'éveil de la considération pour les étudiants en situation de handicap, la France reste bien loin derrière ses pays voisins en termes d'accompagnement. Selon l'ONU, c'est entre 25 et 30 années de retard que notre pays subit quant à l'accompagnement des jeunes handicapés à l'école et en société. Il est donc de notre devoir, en tant que fédération étudiante, de se saisir de ces problématiques dans le milieu universitaire et notamment dans le passage de divers concours permettant d'accéder à certaines formations de l'enseignement supérieur.